

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales *(liste indicative d'informations à fournir)*

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Modification du PLU de Mézériat	PLU	Commune de Mézériat

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi	
Date de débat du PADD	
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	communauté de communes la Veyle 63, Grande Rue - 01290 Pont-de-Veyle Tél. 03 85 23 90 15 - www.cc-laveyle.fr
Courriel	accueil@cc-laveyle.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	commune de Mézériat
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	2137 habitants (population municipale 2014)
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	
Superficie du territoire	1913.77 ha

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? *Annexe : la délibération engageant la procédure*

Annexe : dernier arrêté communautaire prescrivant la procédure

L'extension des maisons d'habitation en zones Ah et Nh,

La suppression d'une servitude de logements sociaux,

La mutation de zones UB en zones UBb,

La réduction d'une zone UX en secteur inondable (zone bleue du PPRi),

L'adaptation des règles de la zone 2AU pour autoriser la construction d'annexes à une maison existante, sous conditions,

La réduction d'une zone UB en cohérence avec le PPRi,

L'application de la loi ALUR (suppression du COS et des règles de l'article 5),

Le versement de la participation pour non réalisation de stationnement qui n'existe plus (article 12),

Le retrait de portail à 5 mètres de l'emprise publique (article 3),

En vue de la construction d'un groupe scolaire, l'ajout d'un emplacement réservé, la réduction du périmètre des 100 m à 50 m autour de la parcelle E503 et l'adaptation du règlement graphique en conséquence

La délimitation d'un STECAL au lieudit Trévodet pour autoriser toutes constructions et installations liées à la société de chasse.

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

Voir le dossier de modification spécifiant pour chaque sujet :

- les enjeux
- les modifications apportées aux pièces réglementaires

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;

- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Voir le dossier de la modification

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Uniquement :
 Avis de la CDPENAF au titre des articles L.151-12 (extension des maisons d'habitation en zoens Ah et Nh), et L.151-13 (STECAL)

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	non
- les dispositions de la loi Littoral (<i>3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy</i>) ?	non
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	non
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCOT Bresse Val de Saône (en cours d'élaboration)
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 pas de SAGE contrats de milieux Veyle

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	ce n'est pas l'objet premier de la procédure ; toutefois, certaines modifications peuvent favoriser la maîtrise de la consommation d'espace :
---	---

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - redéfinition des possibilités d'extension des maisons d'habitation en zones Ah et Nh, - mutation en zone UBb avec hauteur de construction plus importante (à proximité du centre du village) - réduction d'une zone UX (en zone bleue du PPRI) - réduction d'une zone UB en cohérence avec le PPRI
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>au final de la modification PLU, les zones agricoles et naturelles sont augmentées de 2900 m² ; les surfaces de zones urbaines sont diminuées d'autant</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>sans objet</p>
<p>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :</p>	
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	<p>non, réduction de zones U</p>
<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?</p>	<p>sans objet</p>
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	<p>sans objet</p>

4.2. Milieux naturels et biodiversité

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		✓	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		✓	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		✓	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?		✓	
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		✓	
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?		✓	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	✓		zones humides de l'inventaire départemental (localisées aux abords de la Veyle et l'Irance) les zones humides sont intégrées dans le PLU en vigueur (zonage et règlement)

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique...) ?		✓	
Site classé ou projet de site classé ?		✓	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		✓	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		✓	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		✓	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?			
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		✓	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		✓	
Captages :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau

			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		✓	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		✓	
Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	✓		Les modifications ne sont pas de nature à créer de nouvelles zones urbaines ; le PLU n'avait pas identifié de difficultés sur cette thématique ; les besoins ne sont pas augmentés (NB : le nouveau groupe scolaire vise à réunir des équipements existants déjà sur le territoire)
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		✓	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		✓	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	✓		Le PLU n'avait pas identifié de problématique en matière de traitement des eaux usées (dimensionnement suffisant de la STEP) Même remarque que l'eau potable concernant le groupe scolaire

4.5. Sols et sous-sol, déchets

	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		✓	

4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services (<i>base de données BASIAS</i>) ?		✓	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		✓	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		✓	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	✓		les vallées inondables de la commune sont soumises à un PPRI approuvé le 22/07/2011, annexé au PLU des modifications sont envisagées au PLU en cohérence avec le PPRI (réduction d'une zone UB en zone rouge, et réduction d'une zone UX en zone bleue, pour autoriser la création d'un étang)
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	✓		voir ci-avant
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?			Accueil d'un groupe scolaire à proximité des équipements communaux (école maternelle, cimetière), dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	✓		arrêté préfectoral du 07/01/1999 (RN 79 et Voie ferrée 883) Données Rapport de présentation du PLU

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		✓	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		✓	extrait de l'orientation UT1 Assurer la mixité fonctionnelle et sociale des tissus urbanisés
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		✓	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

6. Annexes (*rappel*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>